

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 135

Artikel: La fin de la "Konkordanzdemokratie"?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La fin de la « Konkordanzdemokratie » ?

Outre-Sarine, les nombreux ralliements dont bénéficie l'initiative pour le droit au logement inquiètent. Explicitement, il ne s'agit pas tant de la mise au pas des privilèges des promoteurs immobiliers et des milieux financiers. L'inquiétude concerne l'avenir de la « Konkordanzdemokratie », cette institution dont la classe politique dirigeante alémanique est si fière. Le projet du MPF va-t-il l'ébranler suffisamment pour remettre en cause le plus beau fleuron de l'organisation politique suisse ?

Car la bourgeoisie suisse est divisée. Les radicaux vaudois se distancent de leur parti suisse, qui n'était pas unanime. Les chrétiens-sociaux romands, appuyés par des Tessinois et des Alémaniques, majorisent les éléments conservateurs et, selon le « Sonntags-Journal », franchissent le Rubicon. Les conseillers nationaux Weyr (Valais) et Mugny (Vaud) parlent de créer un grand parti du « centre » défendant les intérêts de l'individu et de la famille. Bref, les recoupements qui s'opèrent ne coïncident pas avec les divisions traditionnelles.

D'un côté, les milieux financiers et industriels seront donc appuyés par les conservateurs. Pour les premiers, le logement doit rester d'abord une bonne affaire; pour les seconds, notre Constitution ne peut pas être « entachée » par l'inscription d'un droit social.

Dans l'autre camp, se rangent les réformistes de toutes tendances et, plus généralement, tous ceux qui considèrent qu'un pays riche et prospère se doit de prendre les mesures nécessaires pour loger convenablement — du point de vue des conditions d'habitation et du loyer — ses habitants.

De plus, l'appui donné par le parti suisse conservateur-chrétien-social à l'initiative rend les pronostics plus ouverts. La majorité des votants sera probablement acquise, et l'obstacle majeur de la majorité des cantons devient franchissable. A condition, toutefois, de réussir à « faire passer le courant » avec le monde paysan.

La rupture de la « concordance » est ainsi ressentie comme un péril grave qui pourrait menacer la répartition et l'équilibre des pouvoirs politiques dans la société helvétique. Car le poids des deux camps qui sortiront des urnes, le 27 septembre, jouera certainement un rôle déterminant quant à la possibilité de créer, à terme, une autre majorité que celle de « centre-droite » qui prévaut depuis douze ans.

L'année 1970 devient ainsi, politiquement, de plus en plus intéressante. Schwarzenbach aura réveillé la conscience civique des gens — ce qui n'est pas un mince mérite ! Le MPF nous permet, quelques mois plus tard, de débloquer un des secteurs clés

de la politique sociale et, en fin d'année, nous pourrions inscrire à titre permanent dans la Constitution le nouveau régime financier de la Confédération. Or chacun de ces projets bouscule l'idée d'une « démocratie concordante ».

Le hiatus du 7 juin entre les corps constitués, d'une part, et l'électorat, de l'autre, devient, pour le logement et les finances fédérales, un conflit politique plus transparent entre les conservateurs d'un statu quo permanent et les partisans de réformes plus ou moins profondes. De celles-ci, les premiers disent qu'elles sont généralement l'œuvre d'extrémistes, sinon d'utopistes ou de sentimentaux.

Sur ce point précis, il faudrait s'interroger sur le rôle joué par la « NZZ » dans sa campagne contre le droit au logement. Les lecteurs de ce « grand journal » doivent être maintenant convaincus que les partisans de l'initiative ne sont que des rêveurs, absolument inconscients des réalités de ce monde, qui, après avoir revendiqué le droit au logement, voudront obtenir un droit au beau temps... Quant au correspondant de ce journal pour la Suisse romande, il nous présente comme de pauvres hères soumis à une énorme pression — d'ordre émotionnel et d'origine communiste et paracommuniste — et donc incapables de toute réflexion sereine. Voire ? N'a-t-il pas présenté le secrétaire du MPF, Jean Quéloz, comme un « jeune intellectuel », alors que c'est un ancien ouvrier, syndiqué à la FOMH !...

Au niveau des sentiments humains, l'affaire est cependant entendue pour les adversaires de l'initiative. Qu'on en juge par cet extrait d'un fascicule publié par le comité romand contre l'initiative pour le droit au logement : « **Si le logement a été pendant longtemps considéré comme l'endroit privilégié où pouvait s'épanouir la cellule familiale, il tend à devenir à l'heure actuelle l'endroit où se déroulent certains actes de consommation, de sorte que le logement s'assimile lui aussi à un bien de consommation.** » La formule est scandaleuse, mais elle prouve le bien-fondé de l'analyse marxienne de la réification (l'homme est une valeur marchande). Il n'en faut pas tant pour témoigner de l'existence d'une fissure dans les idéologies de certains groupements traditionnels. Son origine est diverse et les perspectives politiques qu'elle ouvre encore incertaines. Le problème que nous devons donc ultérieurement aborder peut être formulé ainsi : si le peuple et les cantons, le 27 septembre, infligent au Conseil fédéral et aux Chambres le démenti qu'ils méritent, quelles conséquences en tirer, et comment œuvrer pour qu'une nouvelle « concordance » se fasse non plus sur le maintien des privilèges acquis, mais sur la base de réformes de structures ? Et dans le cas contraire ?

Bi-mensuel romand
N° 135 10 septembre 1970 Septième année

Rédacteur responsable : Henri Galland

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Eric Baier

Jean-Pierre Ghelfi

Pierre-Antoine Goy

Marx Lévy

Christian Ogay

Gérard de Rham

Gilbert Rist

Le N° 136 sortira de presse le 1^{er} octobre 1970

Service militaire différencié: un pas de plus

Lors de la session d'été des Chambres fédérales, le conseiller national zurichois Renschler a déposé un postulat concernant les collaborateurs de l'assistance technique. Voici son texte :

« Pour l'aide suisse au développement, l'activité des collaborateurs volontaires de la coopération technique revêt une importance considérable. Au début de 1970, quelque 400 volontaires suisses, envoyés par la Confédération et par les organisations privées étaient à l'œuvre. Ils ne se bornent pas à travailler utilement (à la construction des pays en voie de développement), ils acquièrent aussi une expérience précieuse qui accroît dans notre jeunesse la compréhension des problèmes du tiers monde et qui élargit son horizon politique. Afin de populariser, parmi la jeunesse suisse, le travail volontaire en faveur du développement, le Conseil fédéral est invité :

» 1. à étudier la possibilité de remplacer le service militaire par le service volontaire en faveur du

développement, par exemple la possibilité de substituer aux cours de répétition un travail pour le développement d'une durée de deux ans au minimum;

» 2. à définir les bases constitutionnelles et légales de cette innovation ainsi qu'à envisager de les compléter le cas échéant; enfin,

» 3. à examiner la possibilité d'incorporer les volontaires rentrés au pays dans les rangs de la troupe prévue pour les cas de catastrophe, ou dans ceux de la protection civile. »

Répondant, par ailleurs, à une motion sur la collaboration cantonale à l'exécution des programmes suisses de coopération technique, le Conseil d'Etat vaudois vient de donner son appui — un appui non négligeable — à l'idée d'un service militaire différencié. Il a souligné l'importance qu'il attache à l'étude de ce problème et émis le vœu que cette étude aboutisse le plus tôt possible à des propositions concrètes.